



## Règlement opération "Votre Permis de chasser Offert\*"

### 1. Durée et validité :

Du 1er juillet au 31 décembre 2020, les 400 premiers clients qui feront l'acquisition d'un fusil semi-automatique Beretta A400 neufs bénéficieront d'un remboursement suite à leur achat en armurerie. Pour être validée, toute demande devra être enregistrée sur le site [www.beretta.fr](http://www.beretta.fr) avant le 31 décembre 2020. Offre limitée à 1 fusil par personne et à 400 remboursements au total sur fusils Beretta.

### 2. \*Valeur du remboursement:

150,00 € Toutes Taxes Comprises (125 € HT).

### 3. Qui a droit au chèque cadeau?

Les 400 premiers acheteurs particuliers qui, au moment de la promotion, se rendront dans une armurerie participant à l'opération et procéderont à l'achat de l'une des armes concernées par la promotion. Cette offre est nominative et valable uniquement sur les stocks disponibles auprès du réseau d'armuriers partenaires de l'opération.

### 4. Remboursement des chèques cadeaux

Afin de vérifier l'éligibilité à la promotion des 400 bénéficiaires, et de bénéficier ainsi du remboursement, le particulier devra s'enregistrer sur [www.beretta.fr](http://www.beretta.fr) avec obligatoirement :

**Nom, prénom, date de naissance, adresse, nom de l'armurerie, n° de série**  
et en pièce jointe :

**Facture originale du fusil neuf, copie de sa pièce d'identité et copie du permis de chasser.**

Dès réception de la totalité des documents, un chèque du montant de la remise sera émis et envoyé directement à l'attention de l'acheteur

### 5. Quelles sont les armes concernées ?

Tous les fusils lisses semi-automatiques Beretta **de la gamme A400** neufs.

### 6. Armureries participants à l'opération :

La liste des armureries participant à l'opération et le règlement sont consultables sur le site internet [www.beretta.fr.com](http://www.beretta.fr.com).



BERETTA

Sortie du confinement !



Votre permis de chasser  
offert !\*

\* A hauteur de 150 Euros TTC



Pour l'achat d'un Beretta A400  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020 !



\* Offre destinée aux acheteurs des fusils Beretta A400 neufs dans la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020. Cette offre est nominative et valable uniquement sur les stocks disponibles auprès du réseau d'armuriers partenaires de l'opération. La liste des armuriers se trouve sur le site internet [www.beretta.fr](http://www.beretta.fr) Pour être validée, toute demande devra être enregistrée sur le site web [www.beretta.fr](http://www.beretta.fr) avant le 31 décembre 2020. Offre limitée à 1 fusil par personne et à 400 remboursements sur fusils Beretta. Dès réception de la totalité des documents, nom, prénom, date de naissance, adresse, nom de l'armurerie, n° de série et en pièce jointe : la facture originale du fusil neuf, une copie de sa pièce d'identité et une copie du permis de chasser, un chèque d'un montant de 150 € TTC sera émis et envoyé directement à l'attention de l'acheteur.



Distribué par HUMBERT  
45, Avenue Paccard 42340  
Veauche, France  
[www.humbert.com](http://www.humbert.com)